Procès-verbal de la réunion du conseil
14 mai 2025 à 9 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse, Sainte-Anne, le 14 mai 2025.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 9 h
Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 9 h en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité nº 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :
Shelley Jensen, directrice générale
Nadine Vielfaure, agente législative

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2025-157
conseillère Normandeau
conseiller Sarrasin
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 14 mai 2025 soit adopté tel qu'il a été distribué et amendé pour inclure un huis clos, et une discussion sur les bibliothèques régionales sous la rubrique Rapports des délégués municipaux.
ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
2025-158
conseillère Normandeau
conseiller Waczko
IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 avril 2025 soit adopté tel que distribué.
ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques
2025-159
conseiller Sarrasin
conseiller Eros
IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250146 à 20250159 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500395 à 202500452 (inclusivement) pour la somme de 330 024,23 $ soient approuvés pour paiement.
ADOPTÉE

États financiers
2025-160
conseillère Normandeau
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2024 (non audités) et le 30 avril 2025 soient approuvés et adoptés tel que présentés.
ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Nettoyage communautaire et barbecue - 3-4 mai 2025

Bibliothèque régionale - conseiller Kyle Waczko

AFFAIRES EN COURS - Aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - Aucun.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Réunion du comité du District urbain local de Richer - procès-verbal du 7 mai 2025
2025-161
conseiller Stolwyk
conseiller Sarrasin
IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité du D. U. L. de Richer du 7 mai 2025 soit reçu tel que présenté.
ADOPTÉE

À 9 h 20, le conseiller Kyle Waczko a déclaré un intérêt et s'est retiré de la réunion pour la durée de la discussion et du vote sur la résolution nº 2025-162.

À 9 h 21, le conseiller Patrick Stolwyk a déclaré un intérêt et s'est retiré pour la durée de la discussion et du vote sur la résolution nº 2025-162.

Demandes de subventions au D. U. L. - printemps 2025
2025-162
conseiller Ingles
conseiller Sarrasin
ATTENDU QUE le conseil de la M. R. de Sainte-Anne a confié au comité du D. U. L. de Richer le soin d'allouer 70 000 $ à des organisations desservant le secteur du D. U. L. en 2025;
ATTENDU QUE, après avoir examiné attentivement les multiples demandes reçues, le comité du D. U. L. de Richer a fait sa recommandation au conseil par le biais de sa résolution nº LUD-2025-41;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les allocations de subventions par le D. U. L., telles que recommandées par le comité du D. U. L. de Richer et telles que décrites ci-dessous :

- Musée chemin Dawson - 5 000 $ pour les dépenses de fonctionnement
- Dawson Trail Trek a/s de Musée chemin Dawson - 1 000 $ de commandite
- Club communautaire de Richer - 2 000 $ pour les dépenses de fonctionnement (conformément à la résolution nº LUD-2021-07)

- Club communautaire de Richer - 3 000 $ pour des événements (conformément à la résolution nº LUD-2021-07)
- Club communautaire de Richer - 7 000 $ pour l'amélioration de l'électricité et de la sécurité
- Club communautaire de Richer - 26 000 $ pour les dépenses de fonctionnement
- Richer Daycare - 3 000 $ pour les frais de fonctionnement
- Comité des loisirs de Richer - 9 500 $ pour la programmation
- Comité Richer Roughstock Rodeo - rodéo d'école secondaire - 2 000 $ pour une commandite platine
- Richer School - 1 100 $ pour le programme de petits déjeuners (50 % à payer au printemps/à l'automne, conformément à la résolution nº LUD-2020-33).
- Club Young at Hearts de Richer - 10 000 $ pour de nouvelles chaises

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE ces subventions soient déboursées en novembre 2025, une fois que toutes les exigences de la politique auront été satisfaites, à l'exception de la subvention Spring Richer School Breakfast qui doit être déboursée immédiatement.
ADOPTÉE

À 9 h 22, les conseillers Patrick Stolwyk et Randy Eros rejoignent la réunion.

Projets de construction de trottoirs du D.U.L. - 2025
2025-163
conseiller Sarrasin
conseiller Stolwyk
ATTENDU QUE le Plan de finances et de services de Richer fournit un financement pour compléter 3 projets de construction de trottoirs, à savoir le passage pour piétons, la réparation d'une boucle et la reconstruction le long du côté est de la RPS 302 au nord du chemin Dawson;
ATTENDU QUE des devis ont été reçus de 7 entrepreneurs pour ces 3 projets;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le devis daté du 25 mars 2025 de PPM Developments Inc. pour la somme de 77,75 $ le pied linéaire, la TPS en sus, pour compléter les projets susmentionnés;
IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil autorise la somme de 20 000 $ provenant du fonds de réserve du D. U. L., initialement prévue pour l'aménagement des sentiers, à être utilisée pour augmenter l'étendue des travaux à un total de 70 000 $, portant le projet de reconstruction du trottoir de la RPS 302N à un maximum de 900 pieds linéaires, ou du chemin Dawson jusqu'à la route RPS 302N nº 55 environ.
ADOPTÉE

AUDIENCES - 10 h
Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

DÉLÉGATION(S)
Reporté à l'heure prévue pour les délégations.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES

Rapport de la directrice générale
Reçu à titre d'information.

ARRÊTÉS

Arrêté nº 2025-03 - fermeture du fonds de réserve Bi-Pole
2025-164
conseiller Eros
conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté nº 2025-03 sur la fermeture du Fonds de réserve de l'initiative de développement communautaire Bipole III de Manitoba Hydro soit adopté en première lecture.
ADOPTÉE

Arrêté nº 2025-04 - fermeture du fonds de réserve du PACPU
2025-165
conseiller Stolwyk
conseiller Sarrasin
IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté nº 2025-04 sur la fermeture du Fonds de réserve du Programme d'atténuation des catastrophes et de préparatifs d'urgence de la province du Manitoba soit adopté en première lecture.
ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Réunion du district Est de l'AMM - 10 juin 2025 - Beauséjour
Reçu à titre d'information.

Province du Manitoba - accord sur les mauvaises herbes nuisibles 2025
2025-166
conseiller Waczko
conseiller Ingles
ATTENDU QUE la M. R. de Sainte-Anne est prête à assumer la responsabilité des services de lutte contre les mauvaises herbes le long des routes provinciales, par l'intermédiaire d'un tiers entrepreneur, les coûts devant être remboursés par la province conformément à notre accord mutuel;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le préfet et la directrice générale à signer l'entente-cadre de services pour le contrôle des mauvaises herbes nuisibles en 2025 entre le gouvernement du Manitoba, représenté par le ministre de l'Infrastructure, et la M. R. de Sainte-Anne, tel que présenté.
ADOPTÉE

Projet d'asphalte de Giroux - devis
2025-167
conseillère Normandeau
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le devis de Maple Leaf Construction, datée du 1er avril 2025, pour la somme de 189 400 $, la TPS en sus, pour l'asphaltage de la 1re Avenue, de la 2e Rue et de la route 39E à Giroux, ainsi que le broyage du terrain de stationnement du parc et de la caserne des pompiers de Giroux, tel que présenté, et autorise l'exécution des travaux et le paiement des coûts conformément au devis.
ADOPTÉE

Réparation de l'asphalte, ventre de bœuf dû au gel - Dawson au chemin 41E
2025-168
conseiller Sarrasin
conseillère Normandeau
IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le devis soumis par Maple Leaf Construction par courriel le 7 mai 2025, pour la réparation un ventre de bœuf dû au gel situé à l'intersection du chemin Dawson et du chemin 41E, pour la somme de 18 440 $, la TPS en sus, et autorise que tous les travaux soient complétés et que les coûts soient payés selon le devis à même le budget d'exploitation de la municipalité.
ADOPTÉE

Réparation de l'asphalte de la voie Lilac
2025-169
conseiller Eros
conseillère Normandeau
IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le devis soumis par Maple Leaf Construction Ltd. par courriel le 8 mai 2025, pour réparer l'asphalte sur une partie de la voie Lilac, pour la somme de

14 400 $, la TPS en sus, et autorise que tous les travaux soient exécutés et que les coûts soient payés selon la soumission, à même le budget d'exploitation de la municipalité.
ADOPTÉE

Devis pour l'aménagement paysager du bureau
2025-170
conseiller Ingles
conseiller Waczko
IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le devis nº 1008 présenté par Paradise Landscape and Design inc. pour des travaux d'aménagement paysager au bureau municipal, y compris l'élagage, la plantation, l'enlèvement de la végétation, l'entretien des lits de roches et des bordures, les réparations au système d'arrosage, entre autres, pour la somme de 7 700 $, la TPS en sus, tel que présenté et autorise que tous les travaux soient complétés et que les coûts soient payés selon le devis.
ADOPTÉE

Politique sur les subventions - révisions
2025-171
conseillère Normandeau
conseiller Waczko
IL EST RÉSOLU QUE la politique sur les subventions municipales nº 08-ADMIN soit approuvée telle que révisée et présentée;
IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la direction soit chargée de prendre les mesures appropriées pour informer le public et les organisations concernés des révisions apportées à la politique de demande de subvention et d'inviter les candidats à soumettre leur candidature pour la période d'admission de l'automne 2025.
ADOPTÉE

Stabilisation des routes - demande de devis AMM
Reçu à titre d'information.

À 9 h 40, le conseiller Kyle Waczko quitte la réunion.

Invitation - ACR MB Horse Royal Canadian Cadet Corps.
Reçu à titre d'information.

Community Futures Triple R - formation au développement économique
Reçu à titre d'information.

À 9 h 45, le conseiller Kyle Waczko se rejoint à la réunion.

Développement économique/CDC
La direction doit enquêter.

Participation à la cérémonie de remise des diplômes 2025 - remise des bourses
Le conseil a confirmé ce qui suit :

- Collège Lorette Collegiate - 26 juin à 13 h 30 Transcona Country Club - conseiller Randy Eros.
- Ste. Anne Collegiate - 26 juin à 9 h 30 Transcona Country Club - conseiller Robert Sarrasin.
- École Pointe-des-Chênes - 20 juin à 10 h Paroisse Sainte-Anne - préfet Richard Pelletier.

Devis sur rétrocaveuse
2025-172
conseiller Ingles
conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le devis soumis par Centerline, daté du 7 mai 2025, pour une rétrocaveuse CAT 420F2 2018 pour la somme de 100 000 $, incluant la TVP, tel que présenté, et autorise tous les coûts associés à être payés pour mettre cette pièce d'équipement en service.
ADOPTÉE

Devis de sableuse de route
2025-173
conseillère Normandeau
conseiller Sarrasin
IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le devis soumis par Fort Garry Industries, pour une unité de sablage de route, le coût total pour mettre l'actif en service ne devant pas dépasser le montant budgété de 15 000 $.
ADOPTÉE

Réunion du comité plénier du 20 mai 2025 - mise à jour
Reçu à titre d'information.

Vente-débarras communautaire municipale
La direction est chargée de procéder comme présenté.

Demande de service de résident
2025-174
conseiller Ingles
conseiller Eros
ATTENDU QU'une demande de service a été présentée au conseil concernant le trottoir traversant l'allée du 49, chemin Dawson Ouest, étant donné que le trottoir municipal est plus élevé que le niveau du terrain ou la surface de l'allée, ce qui pose des problèmes pour les véhicules et l'entretien de cette propriété;
ATTENDU QUE la direction recommande de ne pas utiliser les ressources municipales pour résoudre le problème à cet endroit, en partie parce que le trottoir en question a été construit en 2015;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil refuse la demande de service, car le problème est dû au nivellement et à l'entretien du terrain plutôt qu'à une construction systémique ou négligente du trottoir en 2015.
ADOPTÉE

AUDIENCES - 10 h

La directrice générale a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 14 mai 2025.

ordre de dérogation n° 05-25 - superficie de site - Kevin Wood
2025-175
conseiller Stolwyk
conseiller Sarrasin
IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'ordre de dérogation n° 05-25 afin de modifier l'exigence relative à la superficie minimale de site de 2 acres à 0,64 acre pour la construction d'un usage accessoire (atelier) au 64, chemin Dawson Est, NO 16-8-8E dans un secteur zoné Agricole Usages Mixtes, à 10 h 04.
ADOPTÉE

Le demandeur, Kevin Wood, n'était pas présent.

Le comité du D. U. L. de Richer a exprimé son soutien à la proposition.

Aucune présentation de membres du public n'a été reçue.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - ordre de dérogation nº 05-25 - superficie de site - Kevin Wood
2025-176
conseiller Sarrasin
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation nº 05-25 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 50.
ADOPTÉE

Usage conditionnel nº 06-25 et ordre de dérogation nº 04-25 - suite secondaire (non attenante) - Lafrenière
2025-177
conseiller Sarrasin
conseillère Normandeau
IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'usage conditionnel nº 06-25 pour permettre une suite secondaire non attenante et l'ordre de dérogation nº 04-25 pour modifier la marge de recul du côté nord de 25 pieds à 18 pieds pour la maison mobile existante au 36075 RPS 210, SE 2-7-7E, dans un secteur zoné Agricole, à 10 h 05.
ADOPTÉE

Le demandeur, Éric Lafrenière, n'était pas présent.

Aucune présentation de membres du public n'a été reçue.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - usage conditionnel nº 06-25 et ordre de dérogation nº 04-25 - suite secondaire (non attenante) - Lafrenière
2025-178
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel nº 06-25 et l'ordre de dérogation nº 04-25 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 06.
ADOPTÉE

Usage conditionnel nº 07-25 et ordre de dérogation nº 06-25 - suite secondaire (attenante) - Marv Bergen
2025-179
conseiller Sarrasin
conseillère Normandeau
IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'ordre d'usage conditionnel nº 07-25 pour permettre une suite secondaire attenante et l'ordre de dérogation nº 06-25 pour modifier la surface de plancher maximale permise d'une suite secondaire attenante de 374 pi^2 (40 % de la surface de plancher principale) à 867 pi^2 au 38039, route 38N, SE 15-8-8E, dans un secteur zoné Résidentiel Rural 5, à 10 h 06.
ADOPTÉE

Le demandeur, Marv Bergen, est présent pour répondre aux questions et s'exprimer sur la proposition si nécessaire.

Aucune présentation de membres du public n'a été reçue.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - usage conditionnel nº 07-25 et ordre de dérogation nº 06-25 - suite secondaire (attenante) - Marv Bergen
2025-180
conseiller Eros
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre d'usage conditionnel nº 07-25 et l'ordre de dérogation nº 06-25 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 07.
ADOPTÉE

Ordre de dérogation nº 05-25 - superficie de site - Kevin Wood
2025-181
conseiller Sarrasin
conseiller Ingles
ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de dérogation nº 05-2025 visant à modifier la superficie minimale du site de 2 acres à 0,64 acre afin de rendre la propriété conforme aux exigences de l'arrêté sur le zonage actuel;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre de dérogation nº 05-2025 pour tout usage permis existant ou futur en vertu de l'arrêté sur le zonage nº 2023-13, sur le lot 2, plan 30957, soit le 64, chemin Dawson Est.
ADOPTÉE

Usage conditionnel nº 06-25 et ordre de dérogation nº 04-25 - suite secondaire (non attenante) - Lafrenière
2025-182
conseiller Stolwyk
conseiller Ingles
ATTENDU QU'une audience publique a eu lieu pour l'usage conditionnel nº 06-25 pour permettre une suite secondaire non attenante et l'ordre de dérogation nº 04-25 pour modifier la marge de recul du côté nord de 25 pieds à 18 pieds pour la maison mobile existante au 36075 RPS 210, SE 2-7-7E, dans un secteur zoné Agriculture;
IL EST RÉSOLU que l'usage conditionnel nº 06-25 et l'ordre de dérogation nº 04-25 soient approuvés sous condition, sous réserve de ce qui suit :

1. Le promoteur est tenu de respecter toutes les exigences réglementaires fédérales et provinciales, y compris en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées;
2. Le promoteur doit obtenir un permis de construction.

ADOPTÉE

Usage conditionnel nº 07-25 et ordre de dérogation nº 06-25 - suite secondaire (attenante) - Marv Bergen
2025-183
conseillère Normandeau
conseiller Stolwyk
ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre d'usage conditionnel nº 07-25 pour permettre une suite secondaire attenante et l'ordre de dérogation nº 06-25 pour modifier la surface de plancher maximale permise d'une suite secondaire attenante de 374 pi^2 (40 % de la surface de plancher principale) à 867 pi^2 au 38039, route 38N, SE 15-8-8E, dans un secteur zoné Résidentiel Rural 5;
IL EST RÉSOLU que l'usage conditionnel nº 07-25 et l'ordre de dérogation nº 06-25 soient approuvés sous condition, sous réserve de ce qui suit :

1. Le promoteur est tenu de respecter toutes les exigences réglementaires fédérales et provinciales, y compris en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées;
2. Le promoteur doit obtenir un permis de construction.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Nomination d'un prestataire de services d'appui à l'ingénierie municipale - 2025-2028
2025-184
conseiller Eros
conseiller Stolwyk
ATTENDU QUE la municipalité sollicite périodiquement des propositions pour des services professionnels, tels que des services d'ingénierie;
ATTENDU QUE huit propositions de services d'assistance technique aux municipalités ont été reçues à la suite d'un appel d'offres à l'échéance du contrat actuel;

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la proposition soumise par WSP Canada pour les services d'ingénierie municipale;
IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la direction soit autorisée à conclure un accord de service avec WSP Canada si nécessaire, à condition qu'il respecte la portée décrite dans la proposition;
IL EST AUSSI RÉSOLU QUE, si des frais d'ingénierie supplémentaires sont engagés en raison du changement de firme d'ingénierie municipale pour l'examen des dossiers de lotissement actifs, que la municipalité soit responsable de ces frais de transition, le cas échéant, à la discrétion de l'agent de développement et de la directrice générale.
ADOPTÉE

Nomination d'un consultant en aménagement - révision et mise à jour du plan de mise en valeur
2025-185
conseiller Eros
conseiller Ingles
ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution nº 2025-110 autorisant un appel d'offres auprès de sociétés de conseil pour aider à la modification du plan de mise en valeur, en particulier pour mener des recherches et des analyses et effectuer les changements cartographiques souhaités;
IL EST RÉSOLU que le conseil nomme Landmark Planning & Design inc. comme société de conseil pour soutenir le projet de modification du plan de mise en valeur, et autorise la direction à négocier et à procéder à la finalisation de l'accord pour la somme de 17 880 $, plus les taxes applicables et les débours;
IL EST RÉSOLU QUE la direction soit autorisée à conclure un accord de service avec Landmark Planning & Design si nécessaire, à condition qu'il respecte le champ d'application décrit dans la proposition.
ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT
2025-186
conseillère Normandeau
conseiller Sarrasin
IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 27 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse
FCM - correspondance diverse
District hydrographique Northeast Red
divers articles
gouvernement du Manitoba
Manitoba Municipal Administrators
Manitoba, ami des aînés
Tourisme Eastman
lettre au ministre - objet : RPGC 302 à l'autoroute nº 1 - étude de sécurité
Multi-Material Stewardship Manitoba
Climate West
Régie des services publics
Association des bassins versants du Manitoba
Manitoba Association of Senior Communities
Services d'aide aux personnes atteintes d'un cancer dans le Sud-Est
Burns Maendel Consulting Engineers LTD
Organisation de gestion des urgences du Manitoba
Swift Underground
Bureau du commissaire aux incendies - bulletin 2025-003 - interdiction de brûler
Bureau de l'accessibilité du Manitoba
Délégation Marie-Rose Markmann - correspondance supplémentaire
lancement de livre - Matthew Tétreault
correspondance CN
Community Futures Triple R
Tournoi de golf du district de l'Est
Relations avec les municipalités et le Nord
Association des municipalités bilingues du Manitoba

ADOPTÉE

HUIS CLOS
2025-187
conseillère Normandeau
conseiller Ingles
IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa séance ordinaire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 10 h 17, pour discuter des questions ayant trait au personnel, de questions ayant trait à l'application d'arrêtés et de questions dont les discussions en sont à l'étape préliminaire en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.
ADOPTÉE

À 10 h 28, la conseillère Sarah Normandeau quitte la réunion.

À 11 h, Jennifer Hanson, de TDS Law, est invitée à se joindre au conseil à huis clos pour discuter de questions dont les discussions en sont à l'étape préliminaire.

À 12 h 07, le conseiller Randy Eros quitte la réunion.

FIN DU HUIS CLOS
2025-188
conseiller Ingles
conseiller Sarrasin
IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne sa session ordinaire à 12 h 13 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soit abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.
ADOPTÉE

Mise à jour du Guide de l'employé
2025-189
conseiller Ingles
conseiller Stolwyk
IL EST RÉSOLU QUE le conseil mette à jour et modifie le Guide de l'employé, des avantages sociaux et du Code de conduite comme suit :

- Article 2.2 : inclure une référence à la politique municipale en matière d'abus et de maltraitance.
- Article 4.6 : modifié pour faire référence à l'accord d'emploi de la directrice générale en ce qui a trait à la gestion des heures supplémentaires.
- Article 4.7 : modifié pour développer la formulation initiale afin de clarifier la gestion des droits du personnel en matière d'heures supplémentaires.
- Article 12.1 : modifié pour clarifier la participation obligatoire au Municipal Employee Benefits Program (programme d'avantages sociaux des employés municipaux).
- Article 13.1 : modifié pour indiquer que les indemnités de repas sont remboursées conformément à la politique du conseil, sans qu'une preuve d'achat soit exigée.
- Article 15.3 : modifié pour supprimer la période d'attente d'un an entre la réussite d'un programme d'éducation pertinent et une augmentation de salaire associée.
- Article 17.1 : modifié pour supprimer la possibilité pour le supérieur hiérarchique direct de consulter les pairs de l'employé lors de l'évaluation des performances.
- Article 17.5 : modifié pour préciser que l'augmentation annuelle du coût de la vie est déterminée sur la base des 12 mois précédents.
- Article 18.2 : pour modifier les exigences en matière de rapport lorsque le permis de conduire d'un employé est suspendu ou annulé, afin qu'elles soient adressées à son supérieur hiérarchique direct plutôt qu'à la directrice générale.
- Article 22.3 : reformulé pour préciser qu'un congé annuel peut être demandé pour un employé choisissant de participer à des activités politiques.

- Annexe B : Mise à jour de l'organigramme pour refléter la création du poste d'adjoint administratif travaux publics/loisirs.
- Politique nº 07-Admin : Politique en matière d'articles promotionnels : mise à jour pour refléter la version approuvée par la résolution du conseil nº 2025-46.
- D'autres ajustements mineurs ont été apportés pour corriger les fautes de frappe, renuméroter les articles si nécessaire, mettre à jour la page d'index et le formatage général.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE
2025-190
conseiller Ingles
conseiller Waczko
IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 12 h 14.
ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)	
Réunion ordinaire de soirée	28 mai 2025 à 18 h
Réunion ordinaire de journée	11 juin 2025 à 9 h

Original signé par :	Original signé par :
Richard Pelletier	Shelley Jensen, CMMA
préfet	directrice générale